

La phase complémentaire de Mon Master est ouverte !

Vous n'avez pas de place en phase principale ou vous avez un autre projet, candidatez !

Du 24 juin 2024 au 30 juillet 2024



Dès le mardi 25 juin 2024, les candidats n'ayant pas encore accepté définitivement une proposition d'admission ainsi que ceux n'ayant pas participé à la phase principale d'admission, pourront participer à la phase complémentaire.

Mise en place pour la première fois cette année

Elle permettra aux candidats

- * De continuer à recevoir des propositions d'admission pour leurs candidatures issues de la phase principale. Pour cela, les candidats devront classer par ordre de préférence leurs candidatures sur liste d'attente et/ou des placements en recherche de contrat et/ou une proposition d'admission, entre le 25 et le 30 juin. Attention, les candidats qui ne classeront pas leurs candidatures en perdront le bénéfice au 1^{er} juillet.
- * De formuler jusqu'à 20 nouveaux vœux pour les formations dans lesquelles des places sont encore disponibles : 10 dans des formations classiques et 10 dans des formations en alternance. Ces nouvelles candidatures devront également être classées par ordre de préférence du candidat.

Plus de 3 400 formations sont concernées par cette phase complémentaire. Les formations ouvertes à la candidature en phase complémentaire sont clairement identifiées sur le portail d'information Mon Master, où elles seront mises en avant par un bandeau jaune « *Phase complémentaire - Rentrée 2024* ». Pour les trouver plus facilement, il sera également possible d'activer le filtre « *Formations ouvertes à la candidature en phase complémentaire* » à gauche de l'écran.

La phase complémentaire se déroulera selon le calendrier suivant

* Du 25 au 30 juin :

- Classement des candidatures issues de la phase principale ;
- Formulation et classement des nouvelles candidatures de la phase complémentaire ;

* **Du 1^{er} juillet au 12 juillet :**

- Réponses aux candidatures classées de la phase principale ;
- Examen des candidatures de la phase complémentaire par les établissements ;

* **Du 15 au 31 juillet :**

- Réponses aux candidatures de la phase complémentaire, et suite des réponses aux candidatures classées de la phase principale.

Une proposition d'admission en phase complémentaire sera automatiquement considérée comme acceptée provisoirement, sans action du candidat. Les candidatures moins bien classées dans son ordre de préférence seront automatiquement perdues, et les places ainsi libérées seront redistribuées à d'autres candidats dès le lendemain matin.

À la fin de la phase complémentaire, **le 31 juillet à 23h59**, les propositions acceptées provisoirement deviendront acceptées définitivement, et les candidats concernés devront s'inscrire auprès des établissements.

Dans l'hypothèse où certains candidats ne bénéficieraient pas de proposition d'admission à cette date :

- * Ils pourront toujours bénéficier de la phase de gestions des désistements, du 1^{er} au 31 août, qui permettra de redistribuer notamment les places laissées vacantes par les candidats ayant finalement décidé de ne pas s'inscrire dans la formation où ils avaient été admis via Mon Master ;
- * La saisine du recteur de région académique leur sera également proposée à partir du 15 juillet, qui permettra aux candidats éligibles à cette procédure de se voir adresser une proposition d'admission.

Contacts :

Via le numéro vert [0800 002 001](tel:0800002001), ouvert en semaine de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h, jusqu'au 31 juillet 2024.

Par mail :  contact.monmaster@enseignementsup.gouv.fr.